Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260914-BEX_2026_22-DE

BUREAU EXECUTIF
Séance du 14/09/2026
Délibération n°08

L'an deux mille vingt-six, lundi quatorze septembre à quinze heures trente, se sont réunis, les membres du bureau exécutif de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi sept du mois de septembre deux mille vingt-six.

Nombre de membres du bureau	
En exercice	18
Présents physiquement	15
Présents en visioconférence	0
Votants	15
Vote	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Bureau exécutif à l'exception de :
M. Franck PICHOT, Vice-Président délégué Mobilités
Mme Françoise BOUSSEKEY, Vice-Présidente déléguée Affaires Générales et Ressources Humaines
M. Jean-Luc LEVESQUE, Conseiller délégué Energie - Climat

Secrétaire de séance : Marie-Laure PONDARD

ECONOMIE – CESSION DU LOT N°7 DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA VILLE DINAIS A PLESSE A FLEXI TRAVAUX

Annexe : Plan de bornage

La présente délibération a pour objet de valider la cession du lot n°7 d'une contenance cadastrale totale de
1 659 m² du parc d'activités de la Ville Dinais à Plessé au bénéfice de Monsieur GUILLAUME Thomas – dirigeant de la Société FLEXI-TRAVAUX ou toute personne physique ou morale qui s'y substituera.





Rapport de Monsieur Jérôme RICORDEL, Vice-président,

REDON Agglomération exerce sa compétence en matière de développement économique pour permettre aux entreprises et aux porteurs de projets de s'installer et de se développer sur le territoire. En ce sens, le parcours résidentiel est un des enjeux majeurs de développement. C'est pourquoi REDON Agglomération assure la gestion de 30 parcs d'activités et commercialise 9 d'entre eux pour permettre à des porteurs de projet d'accéder à un terrain.

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-37 ;

VU l'avis de France Domaine en date du 21 juillet 2026 ;

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260914-BEX_2026_22-DE

VU l'avis favorable du Comité d'implantation en parcs d'activités économiques en date du 15 juin 2026,

CONSIDERANT que la Société FLEXI-TRAVAUX, représentée par M. GUILLAUME Thomas, a confirmé son souhait d'acquérir le lot n°7 du parc d'activités économiques de la Ville Dinais à Plessé, d'une contenance totale de 1 659 m², pour y construire un bâtiment à usage d'atelier d'environ 200 m² et d'y aménager une aire de stockage d'une superficie estimée à 600 m² ;

CONSIDERANT qu'il convient de rappeler que :

- la cession à l'entreprise FLEXI-TRAVAUX du lot n°7 d'une superficie de 1 659 m² du parc d'activités économiques de la Ville Dinais sur la commune de Plessé est arrêtée au prix de 23 euros HT/m² ;
- les plans de bornage ont été édités par géomètre expert le 23 décembre 2013 ;
- la vente sera soumise à T.V.A. au taux applicable le jour de la signature de la vente définitive et se conformera aux instructions fiscales ;
- la cession sera soumise aux conditions suspensives usuelles et notamment à cette de l'obtention des autorisations de construire nécessaires à la réalisation du projet.

Sur ce rapport, le Bureau Exécutif décide :

- **d'approuver la cession du lot n°7 du parc d'activités de la Ville Dinais à Plessé, d'une surface de 1 657 m², aux conditions susmentionnées à Monsieur GUILLAUME Thomas ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituera pour un montant de 38 157 euros hors taxes ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 15 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 14/09/2026

Le Secrétaire de séance,
Marie-Laure PONDARD

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34